



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2024-15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 juin à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 07 juin 2024.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Henri SOULIER - Monsieur Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : Mme Anabelle REYDY (arrivée après le vote de la délibération n° 2024-16) - M. Valéry ELOPHE

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseiller régional : M. Pascal CAVITTE
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine LACOMBE représentant M. Frédéric SOULIER - M. Eddie MARCOS représentant M. Philippe VIDAU

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine DELPECH-FRAYSSE représentant M. Frédéric GINESTE

C.C.I. de la Corrèze : Membre : M. Olivier BRISSEAU représentant Mme Françoise CAYRE

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib FENNI représentant M. Christophe PROENÇA

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 1 – Budget 2024

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Par délibération du 23 mai 2016 le Comité Syndical, pour faire droit aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes, a transféré à la Régie, pour exploitation, des biens acquis en 2010 ainsi que l'emprunt à la Caisse d'Épargne correspondant.

Cette opération avait permis de transférer la jouissance des camions à la Régie, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent mais la propriété du bien restait au Syndicat.

L'écriture de cession étant comptabilisée dans le budget du Syndicat et non celui de la Régie et la Régie souhaitant renouveler son parc de camion incendie, il est proposé que le produit de la cession vienne abonder la subvention exceptionnelle versée à la Régie.

Ainsi, il est proposé de procéder par décision modificative n° 1 aux transferts de crédits ci-dessous :

Section d'investissement

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
Dépenses			
024	Produits des cessions d'immobilisations		
024	Produits des cessions d'immobilisations	+150 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		
021	Virement de la section de fonctionnement	- 150 000,00 €	
	Total général	0,00 €	0,00 €

Section de fonctionnement

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
Dépenses			
65	Autres charges de gestion courante		
657381	Subvention de fonctionnement autres établissements publics	+150 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		
023	Virement à la section d'investissement	- 150 000,00 €	
	Total général	0,00 €	0,00 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- * **D'approuver** les différents virements présentés dans le tableau ci-dessus,
- * **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Président

Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
 019-251903175-20240617-2024-15-DE
 Date de télétransmission : 18/06/2024
 Date de réception préfecture : 18/06/2024